

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_014

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°2 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°2 Gros-Oeuvre Étendu

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique notamment ses articles R. 2194-2 et R. 2194-3 .

Vu la délibération n°2024/198 du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 2 « Gros-oeuvre Etendu » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société POCHOLLE (59190 HAZEBROUCK) pour un montant total de 353 329,91 € HT soit 423 995,89 € TTC ;

Vu la décision n°2025/97 en date du 03 juillet 225 autorisant la signature de la modification du contrat n°1 portant sur l'ajout de prestations supplémentaires suite aux travaux de curage R+1 comme le remplacement à neuf des linteaux bois châssis qui sont pourris ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires suite au sondage géotechnicien et à l'effondrement de celui-ci, suite à la dépose du bardage en écaille de zinc, suite au coulage du béton portique RDC, suite à la mise en place de cornières métalliques demandée par le bureau de contrôle, suite à la création d'une ouverture en RDJ, suite à la découverte du Mérule ;

Considérant que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et n'étaient pas prévus initialement au marché et considérant qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements ou installations existantes achetés dans le cadre du marché initial.

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°2 relatif au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – lot 2 Gros-oeuvre Etendu » avec la société POCHOLLE (59190 HAZEBROUCK) pour un montant total de 50 263,93 € HT soit 60 316,72 € TTC.

Le montant global et forfaitaire initial du marché passe de 353 329,91 € HT à 410 524,61 € HT soit 492 629,53 € TTC (y compris avenant 1).

L'augmentation introduit par les avenants 1 et 2 est de +16,19 %.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 29 JAN. 2026

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DARQUES

